

## ATTESTATION DE CONTRAT DE LICENCE 2021

L'association Max Havelaar France confirme par la présente que la société ARMOR DEVELOPPEMENT est détentrice de la licence Fairtrade / Max Havelaar depuis le 31 janvier 2005, l'habilitant à distribuer des articles en coton équitable labellisés Fairtrade / Max Havelaar.

Pionnière lors du lancement de la filière en 2004, ARMOR DEVELOPPEMENT fut l'une des premières entreprises françaises à commercialiser des articles en coton équitable dès 2005. Une démarche ambitieuse et authentique venue s'inscrire au cœur de sa politique RSE.

Depuis 2005, ARMOR DEVELOPPEMENT est le 1<sup>er</sup> détenteur de licence pour le marché coton équitable en France, c'est-à-dire la 1<sup>ère</sup> entreprise, tant en volumes qu'en valeurs cumulés, à distribuer des articles en coton équitable labellisés.

En 2020, ARMOR DEVELOPPEMENT compte pour 10% des droits de licence perçus par l'association Max Havelaar France pour la vente d'articles en coton équitable labellisés. Tous marchés et toutes filières confondues, ARMOR DEVELOPPEMENT est le 40<sup>ème</sup> détenteur de licence, comptant pour 0.20% des droits de licence totaux perçus par l'association Max Havelaar France.

Association à but non lucratif, les droits de licence versés par ARMOR DEVELOPPEMENT sur la base du chiffre d'affaires de ses ventes d'articles labellisés, contribue au fonctionnement global du système Fairtrade, incluant l'appui aux organisations de producteurs, la rédaction et la révision des standards, ainsi que l'action de promotion et de sensibilisation au commerce équitable menée par l'association Max Havelaar en France.

De plus, nous tenons à souligner la forte implication d'ARMOR DEVELOPPEMENT auprès de l'association Max Havelaar France, et plus largement de *Fairtrade International* depuis de nombreuses années.

Nanterre, le 27 janvier 2021

Blaise DESBORDES,

Directeur Général